



proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 6 "pêche" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156544AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 6732 MLA du 22 juin 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 03-2021/BCPC du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

A R R E T E

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 6 " pêche " du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 03-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 17
Candidats présents : 15
Candidats absents : 2
Candidats admis : 15
Candidat ajourné : 0

ARMERO Manutea
BAMBRIDGE Matahi, Pascal
FARE-BREDIN Raihere
FONG Nike
HIVA Mateo
JARILLO Manolo
KAPIKURA Poeanui
LO Bruno
LO Pascal
MAUI Nui
MOU-FAT Puaraiarii
TAVI Cédrick
TOREA Kevin
VAN CAM Nuimano
VONBALOU Raiarii

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le **09 AOUT 2021**

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes



Catherine ROCHETEAU
Catherine ROCHETEAU





MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 08692 / MLA/DPAM du 09 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 6 "pêche" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156544AM

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 6732 MLA du 22 juin 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite et orale conduisant à l'obtention du module 6 « pêche » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 03-2021/BCPC du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 6 " pêche " du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 03-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) le lundi 28 juin 2021



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 6 « pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 17
Candidats présents : 15
Candidats absents : 2
Candidats admis : 15
Candidat ajourné : 0

ARMERO Manutea
BAMBRIDGE Matahi, Pascal
FARE-BREDIN Raihere
FONG Nike
HIVA Mateo
JARILLO Manolo
KAPIKURA Poeanui
LO Bruno
LO Pascal
MAUI Nui
MOU-FAT Puaraiarii
TAVI Cédric
TOREA Kevin
VAN CAM Nuimano
VONBALOU Raiarii

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

09 AOUT 2021

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

